

Retour d'expérience

PGSSE

premiers pas pour engager
un plan de gestion de la
sécurité sanitaire des eaux
de Valence Romans Agglo

Action 15 du PRSE3 - octobre 2022

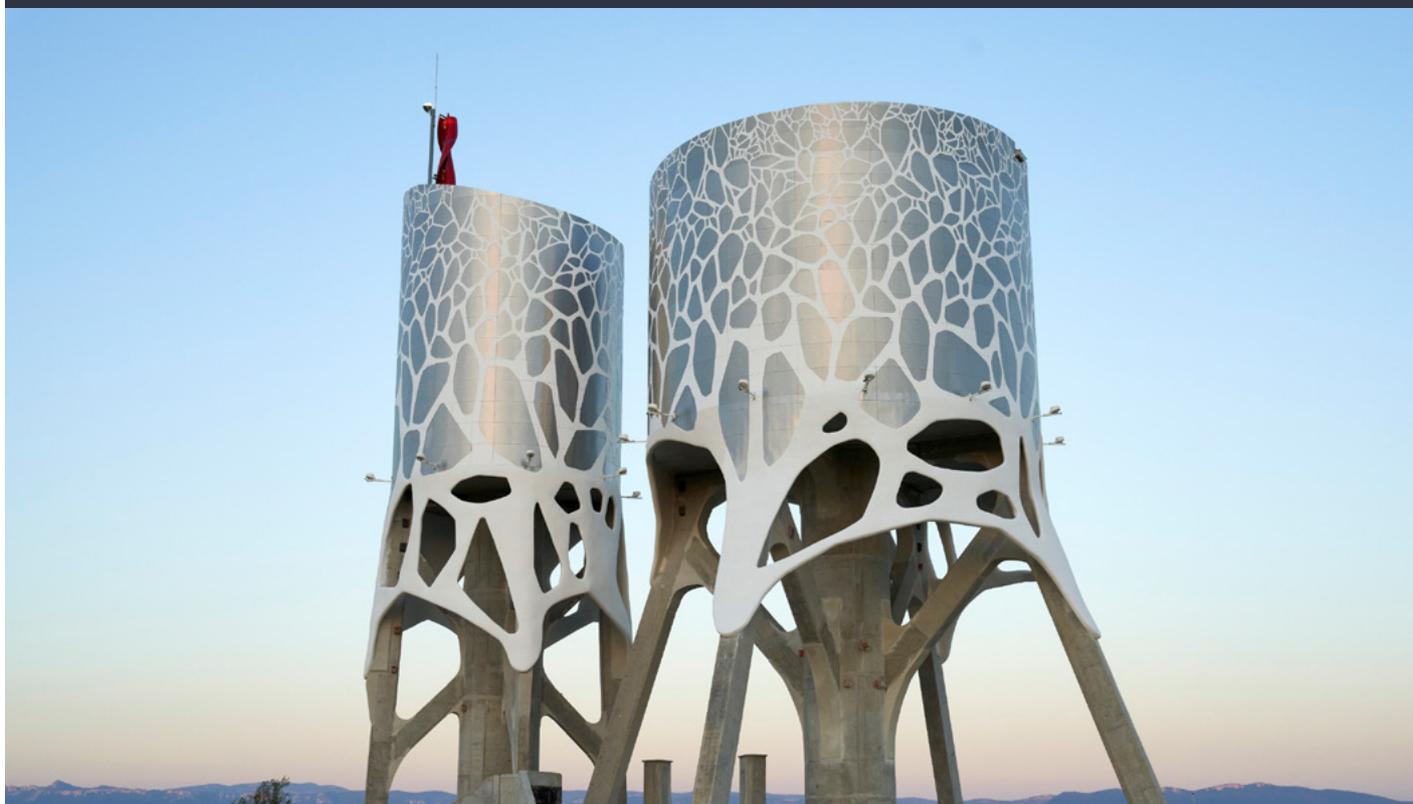


Photo: Château d'eau du plateau de Lautagne

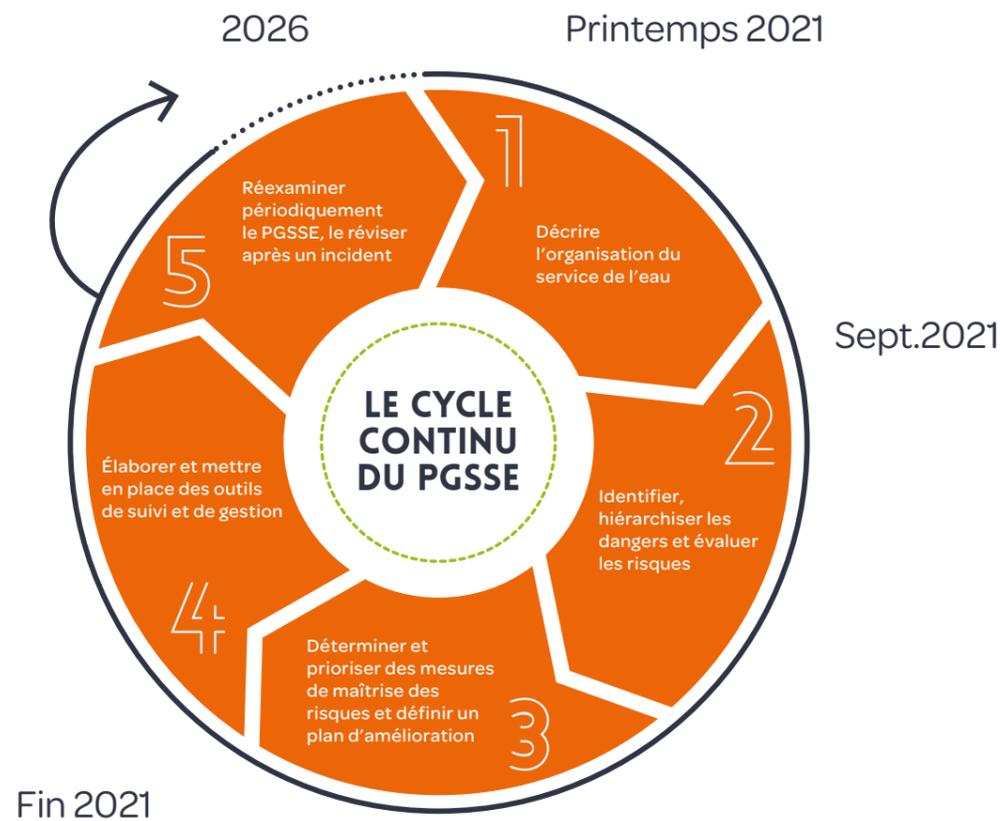
www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr

Carte d'identité et contexte

Le 1er janvier 2020, la compétence Eau potable est prise par Valence Romans Agglo qui en confie la gestion à la Régie Eau de Valence Romans Agglo. De la production à la distribution, cela concerne six communes ayant des caractéristiques urbaines (Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence) et rurales (Chateaudouble, Barcelonne, La Baume d'Hostun).

Dans ce contexte de grande diversité des réseaux, avec une approche qualitative affirmée, la démarche PGSSE est engagée avec détermination et les premières étapes du PGSSE sont d'ores et déjà réalisées.

Etat d'avancement du PGSSE



Caractéristiques

• Département



• Territoire

Déploiement sur l'ensemble du territoire de la Régie.

• Pour les 6 communes de Valence Romans Agglo concernées par la Régie Eau de Valence Romans Agglo :

- 6,5 millions de m³ distribués par an
- 100 000 habitants
- 35 000 abonnés
- 10 ouvrages de captage

Le territoire d'expérimentation

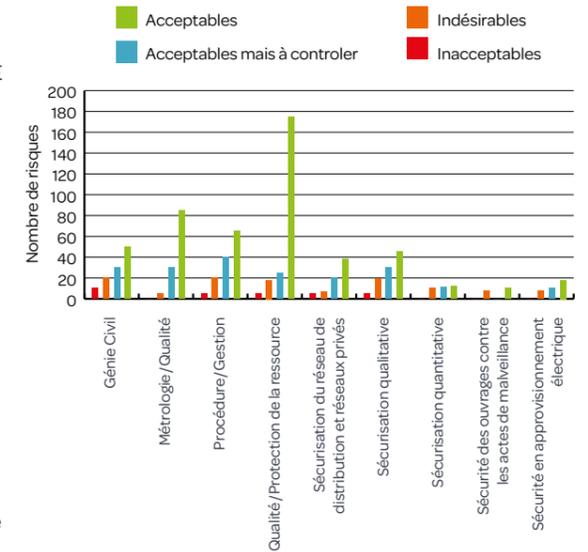
La Régie Eau de Valence Agglo se lance dans la démarche PGSSE au printemps 2021, de manière volontaire sur l'ensemble des communes membres. Ainsi, elle se montre précurseur dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, Elle s'appuie sur son expérience déjà solide de la démarche qualité car la Régie dispose d'une triple certification ISO 9001, 14001 et 45001.

L'impulsion

La Régie connaissait bien le réseau des communes urbaines. Suite à l'adhésion de communes plus rurales, le lancement de la démarche PGSSE était aussi l'occasion d'améliorer la connaissance des ouvrages et du réseau de ces communes.

La méthode mise en œuvre

L'analyse des offres des bureaux d'études réalisée par la Régie a permis de constater que le sujet est encore immature : écarts de prix majeurs (coefficient 5) et qualité des offres très diverse.



L'étape 1

La Régie des Eaux de Valence Agglo engage rapidement la première étape avec une phase de recueil des données. L'équipe de la Régie est fortement mobilisée pour rassembler les informations, ce qui est facilité par un système d'information bien établi (SIG, logiciel client,...).

Les agents contribuent aussi à l'audit sur le terrain et transmettent des documents au bureau d'étude. Cette phase, initialement prévue sur deux mois s'adapte : elle a dû être allongée pour être davantage compatible avec le plan de charge des équipes de la Régie.

L'étape 2

L'utilisation du tableau Excel de l'Astee listant dangers et événements dangereux a été enrichie en y intégrant l'analyse d'impact des mesures préventives existantes et l'évaluation du risque résiduel.

L'ampleur de la base de donnée obtenue par

la Régie la rendait complexe et difficilement appréhendable. Elle a été rendue plus lisible par des synthèses qui recensent les niveaux de risque par catégories.

L'étape 3

L'étape 3 dédiée à la planification des mesures préventives, de maîtrise des risques et correctives a abouti à un plan d'action couplé avec le plan pluriannuel d'investissement 2022-2026.

L'étape 4

Chaque année, des priorités sont définies et confiées, lors d'un entretien annuel aux responsables de services. Le suivi du PGSSE est pleinement intégré dans le suivi des missions et des activités des services.

L'étape 5

En complément du suivi annuel, une révision du PGSSE est prévue à la fin du cycle du plan pluriannuel d'investissement 2022-2026.

CE QU'ILS EN DISENT

Le recueil des données

« De nombreuses communes gèrent en direct ou en régie leur réseau de petite taille. Le maire et le fontainier sont parfois les seuls à disposer d'informations sur le réseau et des réactions à adopter en cas de crise.

Le PGSSE est l'occasion de rassembler les informations nécessaires. Pour ceux qui ne savent pas comment faire, ça peut être mis dans le cahier des charges du bureau d'étude pour rassembler la donnée, faire son analyse, mais aussi, mettre en place

les moyens de récolter et conserver des données qui sont nécessaires à une bonne gestion du réseau et utiles en cas de crise. »

La méthode du PGSSE

« Dès le départ, il faut bien s'entourer. Avec un bureau d'étude, mais aussi en interne et en externe, avec l'Agence de l'Eau, le Département, l'Agence régionale de santé. Ce sont des acteurs qui enrichissent la démarche avec leur œil extérieur pour savoir ce qu'il faut améliorer. C'est une démarche qu'il faut absolument voir comme positive ! »

La gouvernance de la démarche

La démarche a d'abord été présentée au conseil d'exploitation de la Régie qui est informé de l'état d'avancement. Une instance de pilotage suit les travaux du bureau d'étude : après une réunion de lancement, elle se réunit à chaque restitution de phase et rassemble la Direction de la Régie (Direction générale, Direction adjointe, Direction de la qualité) et l'Agence Régionale de Santé (Délégation départementale de la Drôme). Celle-ci est impliquée tout au long de la démarche et offre à la fois un appui technique et un regard extérieur constructif.



© Eau de Valence Romans Agglo
Centre de pilotage

Les facteurs identifiés comme facilitants pour la Régie des Eaux de Valence Agglo

Le transfert de compétence, une occasion de s'engager dans la démarche

Avec le transfert de la compétence « Eau potable » à la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, la Régie des Eaux de Valence Romans Agglo développe son périmètre d'intervention à d'autres communes de la plaine de Valence. L'occasion est saisie pour aller plus loin dans la démarche qualité de la Régie et mieux connaître les communes rurales qui y adhèrent.

Des données bien structurées

Les systèmes d'information mis en place (SIG, logiciel client,...) offrent une disponibilité de données et notamment un historique important pour la description du réseau et l'analyse des risques.

Un choix stratégique pour faire vivre le PGSSE

Couplé avec le Plan pluriannuel d'investissement, le plan d'action du PGSSE est intégré dans les priorités et objectifs annuels confiés aux responsables de services. Ce choix résulte d'une réflexion managériale : « comment faire vivre le PGSSE ? ». Plutôt qu'être confié à un agent dédié à cette mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre de la Régie, le PGSSE est investi par chacun et devient un levier du management de la qualité et de la sécurité sanitaire de l'eau potable.

Des points de vigilance partagés par la Régie à propos de la démarche

Un temps nécessaire à la transmission des données

Si le bureau d'étude qui accompagne la collectivité n'est pas mandaté pour rassembler et compiler les données relatives à la gestion de l'eau, cette charge incombe aux agents de la collectivité. C'est une étape qui est nécessaire et riche d'enseignements pour améliorer sa pratique de traitement de la donnée. Mais ce travail est très chronophage et il est venu percuter un plan de charge déjà saturé. Cette situation a nécessité d'allonger, de quelques mois, la phase 1 du PGSSE.

L'intégration de nouvelles communes au cours du PGSSE

L'adhésion de nouvelles communes à la Régie à l'horizon du 1er janvier 2023 a été anticipée dans le contrat avec le bureau d'étude afin que les travaux menés et les documents produits puissent les intégrer.

La communication interne et externe

La démarche PGSSE est l'occasion de davantage communiquer avec les agents pour mettre en valeur et encourager leurs efforts pour la qualité.

Le PGSSE est aussi un support de communication externe.

Les conseils de la Régie Eau de Valence Romans Agglo pour s'engager dans la démarche PGSSE

• Bien s'entourer dès le départ

- Choisir un prestataire (optionnel) et lui confier des tâches pour mieux organiser, durablement, le recueil et le traitement de la donnée.
- Associer des parties prenantes à la gouvernance du PGSSE pour bénéficier de leur expertise et de leur regard extérieur.

• Exploiter le tableau des risques avec des extractions analytiques par commune, par ouvrage et/ou par thématique clé pour en faire un outil utile au quotidien.

• Utiliser le PGSSE pour le management des équipes

- Mobiliser les équipes et communiquer avec elles pour valoriser leurs efforts et leur travail qui vont dans le sens de la qualité et de la prévention des risques sanitaires
- S'appuyer sur l'analyse des risques et le plan d'action pour prioriser les plans de charge et distinguer ce qui est important et prioritaire par rapport au reste des tâches.

En conclusion

La Régie des Eaux de Valence Romans Agglo s'est distinguée en étant précurseur en Auvergne-Rhône-Alpes et en ayant terminé dès le printemps 2022 un premier cycle de PGSSE. Son approche globale et intégrée est forte d'enseignements qui peuvent aider les Etablissements publics (EPCI, Régies,...), mais aussi les petites collectivités qui s'engagent dans la démarche PGSSE.

CE QU'ILS EN DISENT

Une démarche constructive

« Le PGSSE est souvent vu par les collectivités comme une nouvelle contrainte. Certes, cela représente une charge de travail et fait apparaître la nécessité d'investissements. Mais les difficultés et les risques identifiés sont nécessaires : il ne faut pas en rester au négatif, mais il faut passer par là pour s'améliorer sur un sujet déterminant : la qualité sanitaire de l'eau distribuée au consommateur. »

L'état initial de la connaissance du réseau : un point de départ essentiel

« La première étape est primordiale et constitue déjà, à elle seule, un pas en avant dans la démarche qualité, notamment pour les petites communes. Elle permet de disposer d'un état des lieux et d'un regard extérieur sur le réseau.

À partir de là, des premières actions peuvent être mises en place facilement ; ne serait-ce que définir une liste des contacts à appeler en cas de crise. »



© Eau de Valence Romans Agglo

Santé Environnement

3^e
plan
régional
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr

